

Avis de recrutements externes par la voie contractuelle
Ouverts aux personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi

SESSION 2012

Vu le décret 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat, l'Université d'Aix Marseille procédera au titre de l'année 2012 à des recrutements par la voie contractuelle, ouverts aux personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Ces recrutements sont organisés par corps, branche d'activité professionnelle, et emploi type.
Le nombre de postes à pourvoir est fixé à : **13**

Filière des personnels ITRF

Cat B

BAP J – Technicien en gestion administrative : 5 postes
BAP J – Gestionnaire financier et comptable : 1 poste
BAP G – Conducteur de travaux : 1 poste

Cat C

BAP G – Jardinier : 1 poste
BAP G – Opérateur logistique : 3 postes

Filière des personnels de Bibliothèque

Cat C

Magasinier : 2 postes

Candidature

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de l'Université d'Aix Marseille (<http://drh.univ-amu.fr/>), **rubrique recrutement**.

Ils sont à renvoyer dument remplis à l'adresse mentionnée au regard de chaque poste (cf tableau « Affichage postes recrutement BOE »).

Ils doivent être accompagnés d'une pièce d'identité, d'un CV, d'une lettre de motivation, d'un justificatif attestant du handicap et d'une photocopie du diplôme requis. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30/07/2012 (cachet de la poste faisant foi).
Toute candidature adressée hors délai sera rejetée.

Procédure

Le Président de l'Université d'Aix Marseille arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures.

La commission examine les dossiers de chaque candidat, procède à la sélection puis à l'audition des candidats retenus. Ceux-ci seront convoqués par courrier.

Les auditions auront lieu courant septembre 2012 pour une prise de fonctions au 1^{er} octobre 2012.

Le Président de l'Université d'Aix Marseille



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ
D'AIX-MARSEILLE

YVON BERLAND